

Contrat de plan Etat-Région (CPER)

2014-2020

Projet de stratégie territoriale soumis à consultation

SOMMAIRE

Les six thématiques du CPER

1. Infrastructures et services collectifs de base, vulnérabilité des territoires et populations.....	3
2. Aménagement urbain durable.....	6
3. Gestion des ressources énergétiques et environnementales (transitions énergétiques et écologiques).....	8
4. Développement de la recherche et de l'innovation, filières d'excellence.....	11
5. Cohésion sociale et employabilité.....	13
6. Développement économique durable.....	16

Les deux volets spécifiques

1. Les quartiers prioritaires de la politique de la ville.....	20
2. Les priorités d'investissement en matière de mobilité multimodale.....	22

Les deux documents annexes

1. La stratégie de développement de société de l'information (SCORAN).....	26
2. La stratégie sur l'emploi, l'orientation et la formation professionnelle	29

THEMATIQUE 1 :

Infrastructures et services collectifs de base, vulnérabilité des territoires et populations

Axe stratégique 1 : l'ampleur et la complexité des défis à relever par la Guadeloupe, le besoin de lisibilité de l'action publique pour le citoyen, imposent de clarifier, simplifier et renforcer les capacités institutionnelles ainsi que l'efficacité des administrations.

La complexité des dossiers, le niveau d'exigence attendu, l'imbrication des champs de responsabilité entre institutions est source d'inefficience, d'inefficacité, d'incohérence et d'opacité. De plus, la modestie des moyens freine la dynamique des projets même s'ils sont pertinents.

La mise en place de nouvelles intercommunalités sur l'ensemble de l'archipel guadeloupéen représente une chance d'améliorer et de moderniser le fonctionnement du dispositif institutionnel.

Il s'agira de favoriser la mutualisation de la gouvernance, notamment dans le domaine de l'eau et des déchets mais aussi des transports, afin d'assurer une cohérence globale des politiques et une rationalisation des moyens, y compris budgétaires et financiers.

L'appui et le conseil seront renforcés pour la mise en œuvre de nouveaux partenariats, la conduite du changement, la professionnalisation des personnels, l'émergence de pratiques innovantes ou simplificatrices, la capacité à impliquer le citoyen dans la vie publique.

Axe stratégique 2 : la Guadeloupe doit achever la modernisation de ses services publics pour garantir la santé de sa population, protéger son environnement et constituer la base indispensable d'un développement durable.

Malgré de réels efforts et un début encourageant de redressement, la situation dans la production et la distribution de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées n'est pas acceptable au regard des règles sanitaires et des besoins de développement. De nombreuses communes souffrent d'un manque chronique d'eau potable, généralisé en période de Carême. D'importants rejets de pollution sont dus aux défaillances ou l'absence de station d'épuration et à l'insuffisance des réseaux de collecte des eaux usées. Des équipements essentiels de tri, de recyclage et de traitement des déchets restent encore à réaliser. Ces lacunes ont été récemment sanctionnées par l'Union européenne et le risque de contentieux demeure (assainissement, déchets).

L'alimentation et la distribution de l'eau potable devront être sécurisés (quantité et qualité). Les investissements seront poursuivis pour améliorer le rendement des réseaux (stockage, réduction des fuites...) et satisfaire les besoins de l'ensemble de la population (traitement, distribution, optimisation de la gestion, amélioration de la connaissance de la ressource).

Le travail de mise aux normes des stations d'épuration et des réseaux d'assainissement sera poursuivi suivi les orientations du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et en priorisant les actions du plan assainissement 2012-2018. La mise en place effective de services publics d'assainissement sera soutenue.

La révision et la mise en œuvre du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA) et du plan régional de gestion et d'élimination des déchets dangereux (PREGEDD) devront être fortement accélérées avec la réalisation de quais de transfert, la création ou la modernisation de déchetteries, les unités de tri et de traitement des déchets... Il en est de même pour les déchets dangereux et non dangereux. A cet égard, la réalisation du projet de plateforme multifilière de la Gabarre est une priorité absolue. Le travail de sensibilisation et de formation doit être

poursuivi pour limiter la production de déchets, développer le tri sélectif et l'économie circulaire en soutenant des filières de valorisation locales.

Axe stratégique 3 : pour améliorer sa compétitivité, la Guadeloupe soutiendra la réalisation d'un hub international de transport de marchandises et de passagers. En interne, il s'agira de provoquer une rupture des pratiques de mobilité en proposant une offre performante de transports collectifs en faveur de la transition écologique et propre à satisfaire l'attente sociale.

La Guadeloupe dispose d'installations portuaires et aéroportuaires performantes qui positionnent l'archipel au premier plan dans la Caraïbe. L'élargissement du canal de Panama va engendrer une mutation importante dans l'économie du transport maritime. Il s'agit d'une opportunité qui doit permettre à la Guadeloupe d'améliorer la compétitivité de son économie.

Au plan interne, la région souffre du « tout automobile » générant la saturation des espaces urbains, en particulier sur l'agglomération pointoise. Il en résulte des charges importantes pour l'économie et les ménages en l'absence d'alternative efficace. Le poids du transport dans le bilan énergétique comme dans les émissions de gaz à effet de serre (GES) est particulièrement élevé.

Les investissements nécessaires au projet de grand port, mise au gabarit, extension et modernisation des équipements, seront soutenus pour réaliser un hub international en cohérence et complémentarité avec la Martinique.

Une offre diversifiée et coordonnée de transports collectifs, dont le transport en site propre de l'agglomération pointoise, sera mise en place pour constituer une alternative crédible à l'automobile. Le cabotage maritime devra être promu de même que les projets de mobilité faiblement émetteur de GES. La mutualisation et la mise en cohérence de la gestion seront privilégiés.

Axe stratégique 4 : l'éducation restera une priorité de développement de la Guadeloupe en permettant l'accès pour tous à l'enseignement, à la culture et au sport grâce à des équipements équitablement répartis sur le territoire. Des pôles d'excellence constitueront le fer de lance de cette politique et contribueront au rayonnement international de l'archipel.

La Guadeloupe, terre de champions, reconnue pour sa richesse patrimoniale et culturelle, disposant d'un pôle universitaire engagé dans des coopérations internationales, présente un fort potentiel pour asseoir son développement. Cependant, de grandes inégalités demeurent sur le territoire et dans la population, ainsi qu'un véritable manque d'infrastructures modernes.

L'excellence recherchée passe par un travail de terrain qui doit donner à l'ensemble de la jeunesse les chances de faire valoir son talent. Cela nécessite entre autres, des équipements de proximité dans les domaines du sport et de la culture, s'inscrivant dans une recherche de mutualisation et de fonctionnement en réseau autour de pôles de références.

Le pôle guadeloupéen de l'Université des Antilles doit constituer un lieu d'excellence caribéen s'appuyant sur un fort ancrage sur son territoire, une dynamique de recherche et une qualité d'enseignement et de vie sur les campus. Cela suppose la poursuite des programmes de restructuration et de modernisation des sites de Fouillole et de l'IUFM, avec notamment la réalisation de la Maison de la vie universitaire, celle de la réussite, etc. L'intégration des technologies de l'information et de la communication (TIC) et de leurs nouveaux usages dans l'enseignement, ainsi que la problématique des risques, seront pris en compte dans ces opérations immobilières.

La réhabilitation du Centre des Arts, la construction du Mémorial Acte doivent, avec les autres équipements culturels majeurs de Guadeloupe, contribuer à son rayonnement international et constituer un catalyseur des actions à mener sur l'ensemble du territoire. De même, la prise en compte du patrimoine naturel, architectural et urbain constitue un atout de développement à promouvoir.

Le CREPS doit achever sa restructuration et compléter ses équipements (hébergement, gymnase, pôle

arts martiaux...) pour s'établir comme deuxième pôle national de développement du sport de haut niveau et tenir son rôle dans la préparation des JO de 2016. La qualité de ses équipements sont aussi un élément clé de la cité scolaire d'excellence.

Axe stratégique 5 : la Guadeloupe poursuivra ses efforts de protection de la population et du territoire vis-à-vis des risques naturels, tout particulièrement ceux liés au risque sismique ou au changement climatique.

La Guadeloupe est exposée à de nombreux risques naturels qui affectent l'ensemble de sa population et de ses activités. Ainsi, les deux tiers des constructions devraient être renforcées ou reconstruites. Même si un effort significatif a été engagé sur les équipements publics, (centres de secours, écoles, etc.), un travail de confortement considérable reste à conduire. Le changement climatique conjugué à l'exhaussement du niveau des océans amplifie les risques cycloniques, de submersion marine et la fréquence des phénomènes pluvieux intenses.

La protection vis-à-vis du risque sismique reste une priorité. Seront soutenus les confortements ou les reconstructions des bâtiments de gestion de crise (centre de secours, de commandement, hôpitaux,...), des équipements sanitaires et médico-sociaux et des écoles du premier degré. Une attention particulière sera portée à la préservation des bâtiments patrimoniaux et aux équipements culturels et sportifs. Les actions de sensibilisation, de prévention de stratégie locale de gestion de crise seront poursuivies.

L'adaptation de la population et du territoire aux effets du changement climatique sera renforcée. La connaissance des phénomènes attendus sera développée et consolidée par la mise en place d'observatoires « énergie-climat » et la réalisation d'études de vulnérabilité. Les investissements destinés à prendre en compte des risques spécifiques, garantie d'une résilience aux catastrophes naturelles seront encouragés, notamment dans le cadre des programmes d'action et de prévention des inondations (PAPI).

Axe stratégique 6 : une connexion numérique à haut et très haut débit (HD et THD) compétitive en qualité et coût sera mise à disposition des particuliers et des entreprises.

Des progrès considérables ont été enregistrés sur les périodes 2000-2006 et 2007-2013 en matière d'infrastructures (second câble sous-marin, réseau de desserte Mediaserv, Sainte-Anne THD).

Toutefois, la situation de la Guadeloupe comparativement à la métropole reste en décalage : la part de la population couverte par le haut débit est de 96 % en 2008 (98 % en métropole), il reste encore des zones blanches et le prix de la bande passante demeure encore très élevé.

Concernant la part de la population couverte en THD il est seulement de 6%

Il s'agira de mettre à disposition des particuliers et des entreprises, une connexion à haut et très haut débit dans des conditions de qualité, de sécurité et des coûts similaires à ceux de la métropole. Cela passera par la finalisation de la couverture HD et le démarrage de la couverture THD conformément au programme national relatif au THD et au schéma directeur d'aménagement numérique de la région Guadeloupe, en cours d'adoption, ainsi que par le déploiement d'équipements structurants au service des entreprises permettant le développement des usages numériques.

THEMATIQUE 2 :

Aménagement urbain durable

■ Les enjeux d'un aménagement urbain durable en Guadeloupe

L'organisation urbaine en Guadeloupe est le fruit d'une longue histoire dont les évolutions les plus récentes sont les suivantes :

- une désaffectation des centres bourgs dont les caractéristiques ne répondent plus aux exigences modernes,
- le développement dans les années 60 à 80 d'un habitat collectif stéréotypé, aujourd'hui dégradé, en périphérie immédiate des centres bourgs mais aussi dans des secteurs ruraux isolés,
- le maintien de poches d'habitat insalubre, pour une grande part réalisé en autoconstruction et sans droit d'usage sur le foncier qui supporte les constructions,
- en corollaire, le développement très rapide d'une urbanisation pavillonnaire diffuse le long des voiries et au détriment des espaces agricoles et naturels.

Outre le cadre de vie dégradé, les zones d'habitat collectif et les secteurs d'habitat insalubre concentrent des populations en difficulté sur les plans économique et social tandis que les populations plus favorisées installées en zones d'habitat diffus engendrent des coûts élevés pour les services publics (extension des réseaux de distribution, longueur des circuits de collecte des ordures ménagères...).

Au niveau national, la loi du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine visait à favoriser une approche intégrée des opérations de rénovation à engager dans les zones urbaines dites sensibles. Plus récemment, les textes relatifs à un aménagement urbain durable issus du Grenelle de l'environnement et de la conférence environnementale sur la transition écologique ont été notamment codifiés dans le code de l'urbanisme.

Au niveau local, le schéma d'aménagement régional (SAR) approuvé en 2011 souligne dans son diagnostic l'organisation spatiale éclatée, le déséquilibre de l'armature urbaine et les difficultés que représentent l'habitat insalubre, l'ampleur du mitage urbain et la congestion urbaine.

Les projets financés au titre de la politique de rénovation urbaine et les opérations de résorption de l'habitat insalubre ont déjà permis des évolutions significatives. Il reste néanmoins d'importants besoins à satisfaire : ils sont évalués par le SAR à 5 000 logements au titre de l'habitat insalubre, 25 000 logements au titre du renouvellement urbain et 15 000 logements neufs à l'horizon 2030.

■ Premiers éléments de stratégie pour le CPER

Les programmes de rénovation urbaine mis en œuvre sur Pointe-à-Pitre et Les Abymes commencent à produire des résultats tangibles sur la qualité de vie des habitants et, par ricochet, sur le rayonnement de l'agglomération pontoise. **L'achèvement de ces opérations de rénovation urbaine** reste une priorité. Un nouveau programme, dont l'objectif est de conduire des opérations plus ambitieuses sur un nombre plus limité de quartiers (cf notamment le projet de loi de programme pour la ville et la cohésion urbaine), sera engagé par l'Etat. Dès à présent, des propositions ont été élaborées pour la Guadeloupe.

Dans un objectif partagé de maîtrise de la consommation d'espace par l'urbanisation, l'Etat et la Région engagent les communes à mettre en place des **politiques de revitalisation et de densification des bourgs** constitués, de renouvellement urbain, de développement d'équipements et d'espaces publics de qualité, de renforcement de l'attractivité commerciale au sein de ces bourgs, en cohérence avec le développement de réseaux de transports collectifs et d'autres modes de déplacement doux. Le

comblement des « dents creuses » dans la ville, la place respective de la voiture, du piéton et des autres formes de déplacement, l'amélioration des entrées de ville sont autant de thématiques à intégrer dans ces programmes

Plusieurs communes de Guadeloupe affichent déjà de tels objectifs dans leur plan local d'urbanisme (PLU), notamment au travers du projet d'aménagement et de développement durables (PADD), document stratégique majeur du PLU.

Dans ce cadre, une attention particulière pourra être portée à la requalification des anciens sites industriels. En effet, la réalisation de plan de gestion, d'interprétation de l'état des milieux, et la mise en sécurité des sites pourraient être soutenues dans le cadre du CPER.

Deux chartes « éco-quartiers » ont été signées à l'occasion de l'atelier « ville durable » organisé les 5 et 6 décembre 2013. Au-delà de cet engagement symbolique, c'est toute une démarche nouvelle dans la conception et l'élaboration des opérations de rénovation des quartiers sensibles qui s'engage et mérite d'être soutenue.

En termes de mobilité intermodale et de transports collectifs, la **réalisation du transport en commun en site propre (TCSP)** de l'agglomération pontoise constituera un élément stratégique. Si le projet est retenu au titre de l'appel à projets « transports en commun et mobilité durable », il ne pourra pas bénéficier de financements au titre du CPER. Par contre, des **actions d'accompagnement** devront être organisées autour de ce projet : maillage des réseaux de transport collectif urbains et interurbains, harmonisation des billetteries, accompagnement de l'infrastructure TCSP par des voies vertes ouvertes aux modes de déplacement alternatifs, aménagement des espaces publics autour du TCSP et place du végétal...

En complément des outils financiers dédiés à ces différents objectifs, notamment le fonds régional d'aménagement foncier et urbain (FRAFU), le projet de programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020 pour la Guadeloupe (version 2 du 14/10/2013) identifie dès à présent plusieurs objectifs thématiques (OT) et priorités d'intervention (PI) en lien direct avec ces « pistes » :

1. OT 9, PI 9b : aide à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés et régions urbaines et rurales défavorisées, avec 2 orientations opérationnelles :
 - 1.1. réintégrer les quartiers urbains en difficulté dans les dynamiques urbaines d'ensemble avec une gouvernance associant l'ensemble des acteurs de la ville,
 - 1.2. promouvoir la revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs.
2. OT 7, PI 7c : élaboration de systèmes de transport respectueux de l'environnement et à faibles émissions de carbone, englobant les transports fluviaux et maritimes, les ports.

L'objectif général de cet axe étant d'intervenir en priorité dans les noyaux urbains existants, les actions prévues n'intégreront pas spécifiquement les besoins en infrastructures et services numériques : ceux-ci, en effet, seront pris en compte dans les programmes d'équipements d'ensemble intégrés au volet numérique du CPER (SCORAN 2.0).

THÉMATIQUE 3 :

Gestion des ressources énergétiques et environnementales (transition écologique et énergétique)

Les éléments de stratégie exposés ci-dessous tiennent compte à la fois des engagements toujours en cours sur le CPER 2007-2013, mais aussi et surtout du projet de programme opérationnel FEDER 2014-2020.

S'agissant de la thématique transport multimodal du volet énergie, il est rappelé qu'elle est traitée de manière spécifique dans le volet spécifique « priorités d'investissement du volet multimodale ».

■ Éléments de stratégie pour la biodiversité

Contexte

La variété des conditions liées à la géologie, au relief, au climat et au caractère insulaire de la Guadeloupe se traduit par une extraordinaire richesse biologique et paysagère au sein d'un espace morcelé en milieux terrestres et marins très divers. Reconnues comme l'un des 34 « points chauds » mondiaux pour la biodiversité, les îles de la Caraïbe abritent une grande concentration d'espèces (dont certaines sont endémiques) au sein d'une exceptionnelle pluralité de milieux naturels.

Ce constat est d'autant plus valable pour la Guadeloupe où les menaces qui pèsent sur les biotopes se traduisent par d'importantes mesures de protection et par la plus grande densité d'aires protégées de l'Outre-Mer qui, avec les inventaires et les labels, recouvrent près de 20% de la surface totale de l'archipel. La qualité des paysages et leur diversité constituent en outre un des atouts essentiels de l'archipel, dont la préservation doit être nécessairement conciliée avec les besoins de l'économie et de l'urbanisation. Cet environnement naturel, mais également culturel, doit être protégé et valorisé.

Le CPER 2007-2013 a mis en évidence les constats suivants :

- Des connaissances disponibles incomplètes (espèces ou milieux peu étudiés, mécanismes de fonctionnement des écosystèmes locaux, approche pluridisciplinaire du patrimoine naturel, mises à jour de données de base anciennes, manque d'acteurs susceptibles de mener des études de terrain...).
- Certains projets et/ou comportements peuvent être source de dégradations graves de la biodiversité par simple manque de sensibilisation (espèces envahissantes, pollutions diffuses...).
- Un manque de structuration du réseau d'acteurs : peu de moyens financiers/humains, systèmes d'information sur la biodiversité encore épars et accès à l'information difficile, outils de suivi et indicateurs insuffisants, formations peu développées...
- Des actions ciblées essentiellement sur des espèces et espaces remarquables.
- Des aménagements d'accueil insuffisants dans les sites naturels, ne permettant pas de maîtriser les impacts liés à la fréquentation.

Stratégie

- Afin d'améliorer le nombre et l'efficacité des actions de préservation du patrimoine naturel, il s'agira de promouvoir, de manière équilibrée sur l'ensemble du territoire (et notamment en Grande-Terre et dans les îles du Sud), les actions qui visent toutes les dimensions de la biodiversité (ordinaire et remarquable) et qui concourent à la prise en compte de la biodiversité dans les projets d'aménagement, en particulier pour rétablir les corridors écologiques, mettre en œuvre les trames vertes et bleues, les plans nationaux d'actions de protection des espèces emblématiques et les plans de gestion des espaces protégés, ainsi que les actions de la charte de territoire du Parc national.

- Les actions devront avoir pour objectif principal de préserver et d'améliorer l'état de la biodiversité en améliorant les pratiques qui ont le plus d'impact. Les projets qui s'attaquent aux causes localement identifiées d'érosion de la biodiversité seront ainsi privilégiés. Dans cette perspective, seront favorisés :
 - Les projets qui permettent d'enrayer l'érosion de la biodiversité des espèces (projet de réintroduction du lamantin, opérations de lutte contre les espèces exotiques envahissantes...) et des habitats (lutte contre la destruction des habitats),
 - les projets visant à réduire les sources de pollution, notamment via la sensibilisation des institutions et du public et en s'appuyant sur la valeur patrimoniale de la biodiversité (valorisation des savoirs populaires liés à l'utilisation des richesses naturelles de l'archipel : jardins créoles, pharmacopée, artisanat, etc.).

- Les actions à financer devront contribuer à la production de connaissances solides, récentes, renforcées et suffisantes pour pouvoir déterminer des priorités en terme d'intervention, élaborer des actions opérationnelles efficaces et cohérentes, trouver de nouveaux outils d'intervention et éclairer les prises de décision susceptibles d'impacter le patrimoine naturel. La biodiversité devra, dans cette optique, être envisagée selon une définition plus large : biodiversité « remarquable » ou biodiversité « ordinaire » y compris dans les zones urbanisées, les sols, les composantes géologiques, les milieux tant continentaux que marins. Les aspects fonctionnement et services rendus par les écosystèmes devront être systématiquement abordés dans les études menées.

- Il s'agira aussi de renforcer le tissu d'acteurs existants et potentiels, de créer des outils de planification, de gestion et d'aide à la décision pour les élus locaux et les décideurs publics afin d'améliorer la gouvernance territoriale en matière de biodiversité. Relevant de cet axe stratégique dédié à la gouvernance, la coopération régionale pourra contribuer à améliorer l'état de la biodiversité en Guadeloupe et plus largement dans la région Caraïbe.

Les questions de la mise en valeur de ces espaces naturels (protégés ou pas, et notamment le projet d'aménagement des plages OCEAN) pour l'accueil du public et du développement de l'offre touristique (aspect économique) sont développées dans le cadre de la thématique 6 « développement économique durable ».

Dispositifs financiers potentiellement mobilisables : fonds européens (FEDER/ FEADER/ FEAMP/ INTERREG/LIFE+), fonds de coopération régionale, fond français pour l'environnement mondial, collectivités territoriales (conseil régional, département, communes...), établissements publics (parc national de la Guadeloupe, ONF, CDL, office de l'eau...), fonds privés (associations, grand port maritime) et fondations (Fond de dotation pour la biodiversité, Fonds bleu, Fondation Total...) et subventions du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) via la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL).

■ Éléments de stratégie pour la transition énergétique

Contexte

Au cours des deux dernières décennies, la Guadeloupe a connu une forte progression de sa consommation énergétique, en particulier électrique, avec pour conséquence une augmentation de sa dépendance énergétique.

La part croissante du charbon dans la production tend à annuler, en termes d'émissions de gaz à effet de serre, les efforts liés à la maîtrise de l'énergie. Par ailleurs, tous secteurs confondus, les émissions par habitant de CO2 en Guadeloupe augmentent également.

Les énergies renouvelables se développent et représentent aujourd'hui 16 % de la production d'électricité. Leur part dans le mix énergétique guadeloupéen reste toutefois très en deçà des objectifs du plan énergétique régional pluriannuel de prospection et d'exploitation des énergies renouvelables et

d'utilisation rationnelle de l'énergie (PRERURE) : 50 % de la production énergétique en 2020 et 100 % en 2030.

Enfin, les transports représentent le premier secteur consommateur d'énergie avec 59 % de l'énergie finale consommée en 2011 et se situe juste derrière le logement en termes de croissance depuis 2000 (+3,5 % par an).

Stratégie

La poursuite de l'action régionale vise à renforcer la dynamique engagée dans le cadre du PRERURE et s'articule autour des orientations stratégiques suivantes :

- Afin de promouvoir les mesures d'efficacité énergétique, les actions à financer devront intégrer la nécessité de réaliser des économies d'énergie via les leviers les plus significatifs que sont les politiques d'urbanisme, de transport et du bâtiment. Elles devront contribuer à réduire l'impact énergétique et environnemental de la ville, par exemple, en intégrant ces préoccupations au niveau des documents d'urbanisme, des opérations d'aménagements urbains, des politiques de déplacements, de l'habitat et du tertiaire. Les actions financées encourageront la rénovation énergétique et la réalisation de bâtiments exemplaires d'un point de vue énergétique et environnemental. Les actions engagées devront inciter les professionnels du bâtiment à prendre en compte les enjeux de performance énergétiques dans les opérations de rénovation et de construction. Enfin, elles devront stimuler la réflexion sur l'émergence d'une ingénierie financière innovante, destinée à faciliter l'intégration de la performance énergétique dans les projets.
- Le soutien au développement de toutes les formes de production et d'utilisation des énergies renouvelables sera recherché, notamment par l'animation territoriale et la sensibilisation des maîtres d'ouvrages publics et privés. Dans la continuité du soutien apporté par le conseil régional à l'installation de chauffe-eau solaires individuels chez les particuliers, les actions à financer s'attacheront à promouvoir le développement des systèmes de production collective d'eau chaude sanitaire à partir de l'énergie solaire. Par extension, les actions à engager permettront de susciter l'émergence de réseaux de distribution de froid (et/ou de chaleur) à l'échelle de zones urbaines ou d'activités. De même, en cohérence avec le développement de sources de production d'électricité d'origine renouvelable, il s'agira de contribuer à l'installation de solutions technologiques de gestion active et intelligente des réseaux et équipements (*smart grids*, systèmes de stockage d'électricité...).
- La prise en charge des enjeux énergétiques et climatiques par les territoires devra être encouragée. Il s'agira en particulier de contribuer à l'amélioration de la connaissance du profil énergie-climat aux niveaux régional et infra-régional. Les actions financées devront ainsi s'attacher à déterminer et suivre les consommations énergétiques ainsi que les émissions de gaz à effet de serre qu'elles induisent directement ou indirectement. De même, elles devront contribuer à caractériser et mettre en perspective la vulnérabilité du territoire face aux changements climatiques ainsi que sa capacité d'adaptation. Il conviendra de sensibiliser les collectivités territoriales, les professionnels et le grand public aux enjeux de l'efficacité énergétique et de la lutte contre le changement climatique. Des démarches partenariales de lutte contre le changement climatique, tels que les plans climat-énergie territoriaux ou les bilans d'émissions de gaz à effet de serre devront être encouragées dans les collectivités et les entreprises.

THÉMATIQUE 4 :

Développement de la recherche et de l'innovation, filières d'excellence

■ Contexte

La Guadeloupe se caractérise par un contexte particulier lié à sa situation de région ultra périphérique (RUP). Elle est dotée d'un fort potentiel de spécialisation en matière de recherche développement, formation et innovation, et présente une forte genericité pour le monde tropical de par ses caractéristiques géomorphologiques, pédologiques et climatiques.

Le contexte naturel, géographique et culturel du territoire offre un cadre favorable à la réalisation d'expérimentations *in situ*. Cette opportunité se décline dans de nombreux secteurs à enjeu local constitutifs des domaines d'activités stratégiques (DAS) retenus lors de la préparation de la stratégie de spécialisation intelligente (Smart Specialisation Strategy ou S³) de Guadeloupe ; à savoir, la valorisation de la diversité des ressources insulaires, la gestion et la prévention des risques en milieu caribéen, la promotion des industries créatives.

Ces DAS s'appuient sur un dispositif de recherche varié et de qualité, qui est aussi le plus important dispositif de recherche public de l'outre-mer français. En effet, la Guadeloupe regroupe sur son territoire une université, des organismes de recherche nationaux, et un centre hospitalier universitaire, comprenant une vingtaine de laboratoires. Cependant, ceux-ci souffrent d'un déficit de masse critique (sauf, dans une certaine mesure, pour l'Institut national de recherche agronomique (INRA) et le Centre international de recherche agronomique pour le développement (CIRAD). L'effectif de recherche et développement se chiffre à environ 750 personnes (chercheurs, enseignants-chercheurs, ingénieurs, techniciens).

Par ailleurs, le tissu des entreprises se caractérise par une forte prévalence de très petites entreprises. Toutefois, selon la dernière étude CIS (*Community Innovation Survey*), une entreprise sur deux innove, préférentiellement dans le domaine organisationnel. De plus, la Guadeloupe héberge un pôle de compétitivité adossé à Capénergies, Synergîle, intervenant dans le domaine des énergies renouvelables et des matériaux en milieu insulaire tropical soumis à des risques. Différents clusters¹ se structurent afin de dynamiser l'innovation dans leur secteur respectif. C'est le cas pour les technologies de l'information et de la communication (TIC), et le maritime. Dans le secteur agricole, le Réseau d'innovation et de transfert agricole (RITA), mis en place suite aux états généraux de l'outre-mer, offre un espace de dialogue entre tous les acteurs de la chaîne de la valeur dans l'agriculture.

Cependant, l'écosystème de l'innovation présente encore des lacunes dans le transfert des résultats de la recherche vers le monde socio-économique, dans l'appui à l'émergence de projets innovants au sein des entreprises, et en matière de lieux dédiés à l'expérimentation, la réalisation de pré-séries et de tests.

En matière d'appui à l'innovation auprès des entreprises, il convient de noter la mise en place future d'une technopole et d'une pépinière d'entreprises innovantes. Le réseau régional des acteurs de l'innovation formera, en particulier, un maillon déterminant de l'écosystème. Un animateur de ce réseau vient tout juste d'être recruté afin de le faire vivre pleinement.

■ Enjeux

Les projets soutenus contribueront à renforcer l'insertion des établissements d'enseignement supérieur et des organismes de recherche dans l'écosystème territorial en privilégiant les investissements liés

¹Cluster : regroupement d'entreprises et d'institutions faisant partie d'un même secteur d'activité (même domaine de compétences), et qui sont ancrées dans un territoire ou localisées géographiquement. Ce regroupement permet aux acteurs d'un cluster de bénéficier d'avantages compétitifs grâce notamment aux "externalités" qu'elles suscitent (définition DATAR)

aux projets partenariaux, au transfert des résultats de la recherche et à l'innovation.

Les diagnostics des différents documents de référence ont permis d'identifier différents enjeux phares pour le territoire :

- Confortement du potentiel de recherche et d'innovation local sur les enjeux sociétaux priorités du territoire, afin de faire émerger des pôles d'excellence inter établissements et interinstitutionnels, associant les acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et du transfert, qui soient attractifs et visibles ;
- Maintien d'équipements d'excellence au service d'une recherche de qualité et attractive ;
- Intensification et optimisation du transfert des connaissances ;
- Amélioration de la visibilité internationale de la recherche locale en matière de savoir-faire de spécificité tropicale ;
- Augmentation de l'accès de la recherche locale à l'espace européen de la recherche en matière de financements.

■ Stratégie

Afin de répondre aux enjeux cités, la stratégie se déclinera en 4 axes :

- Doter le territoire d'une infrastructure de recherche d'excellence, en prise avec les problématiques socio-économiques du territoire, s'appuyant, en particulier, sur des équipements mutualisés ;
- Assurer le maillage efficace de la chaîne de l'innovation, depuis le résultat de recherche transférable jusqu'à l'entreprise ;
- Développer un dialogue pérenne entre le monde de la recherche et la sphère socio-économique ;
- Renforcer l'ouverture au national et à l'international de la recherche.

■ Actions

Pour mettre en œuvre cette stratégie, différentes actions pourront être initiées, dont, en particulier :

- L'acquisition d'équipements destinés à des usages mutualisés au sein de consortiums de recherche, transfert, innovation ;
- Le soutien des projets de recherche et d'innovation partenariaux entre organismes de recherche publics et/ou université, interdisciplinaires, portés ou soutenus au niveau d'un site, intégrés depuis la recherche amont jusqu'à la recherche technologique et appliquée, et répondant aux enjeux posés au territoire, ainsi qu'aux besoins des entreprises ;
- La mise en place de centres de ressources (plateforme web, espace dédié), où pourront figurer les expertises des équipes de recherche, les résultats et le potentiel de valorisation de leurs projets,) ;
- L'instauration de plateformes mutualisées pour les expérimentations et prototypages ;
- Le soutien au développement des projets collaboratifs entre acteurs publics et privés de recherche et/ou du transfert ;
- L'accompagnement des équipes de recherche et des entreprises à la participation à des programmes européens ou inter-régionaux ;
- Le développement de la culture scientifique, technique et industrielle, du dialogue sciences et société, avec une attention particulière au public scolaire.

Par ailleurs, Il importe de rappeler que des aspects développés dans la thématique 6 « développement économique durable » participeront du déploiement de l'écosystème de l'innovation en lien avec les axes de la thématique 4. Parallèlement, certains éléments relevant de la thématique 1 « infrastructures et services collectifs de base, vulnérabilité des territoires et populations » viendront en support à l'approche retenue au titre de la thématique 4.

THÉMATIQUE 5 :

Cohésion sociale et employabilité

Le niveau actuel et la dégradation des indicateurs relatifs à l'emploi (taux de chômage, taux d'emploi, taux d'activité) et l'enjeu lié à l'insertion des jeunes, nécessitent d'agir en priorité sur l'amélioration et l'adaptation du système éducatif.

Le renforcement des compétences, des qualifications et des connaissances des populations pour leur permettre une adaptation aux contraintes du monde du travail et aux évolutions de l'offre des entreprises est un enjeu fondamental pour développer l'emploi, faciliter l'exploitation économique des nouvelles idées, stimuler la création de nouvelles entreprises, commercialiser de nouveaux produits ou services et ainsi renforcer la compétitivité des entreprises ultramarines.

Rappel des objectifs de la thématique :

- le développement des compétences de l'ensemble de la population active, notamment des jeunes entrant sur le marché de travail ;
- le développement de logements et d'équipements publics et sociaux adaptés aux évolutions démographiques (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, logements étudiants).

■ Les enjeux

Si l'on tient compte des enjeux préconisés par le fonds social européen (FSE-Etat), la thématique se rapproche du défi 3 « *développer l'emploi en faisant de l'augmentation des qualifications et la lutte contre la pauvreté des enjeux majeurs* ».

Le programme opérationnel FSE-Etat prévoit donc le soutien à la mobilité de la main d'œuvre et à l'accès à l'emploi, l'appui aux transitions professionnelles et à la formation des actifs, ainsi que la promotion de l'inclusion sociale et la lutte contre la précarité. Il renverra également à la réduction de l'abandon scolaire précoce et à la promotion de l'égalité d'accès à un enseignement préscolaire, primaire et secondaire.

Dans le prolongement de ce programme, quatre enjeux peuvent être retenus pour le CPER :

1. Garantir l'accès à un premier niveau de qualification pour les personnes sorties du système scolaire sans qualification.
2. Elever le niveau de formation et la qualification de tous les publics, et tout particulièrement les jeunes, de façon à faciliter l'insertion professionnelle, à sécuriser l'emploi et à favoriser l'employabilité et la mobilité professionnelle.
3. Promouvoir l'emploi et la mobilité de la main-d'œuvre par une anticipation et un accompagnement des mutations économiques.
4. Anticiper les besoins des publics fragiles (personnes âgées et jeunes étudiants) par la création et le développement d'une offre en infrastructures.

Enfin, d'une manière générale, il convient d'assurer une meilleure prise en compte des diagnostics territoriaux, véritables outils d'aide à la décision. Les missions du centre d'animation et de ressources de l'information et de l'observatoire régional emploi-formation (CARIF-OREF) seront renforcées dans la coordination des politiques emploi-formation, notamment la fonction d'observation du lien entre emploi et formation au sein des territoires.

Deux autres axes sont également à retenir :

- **La professionnalisation des acteurs chargés de l'accompagnement des publics** (missions locales, Cap emploi, plans locaux d'insertion par l'économie -PLIE-, structure d'insertion par l'activité économique - SIAE) est indispensable au développement d'une formation de qualité et d'une insertion durable. La professionnalisation des acteurs de la formation continue et le développement de la formation en alternance est fondamentale et répond à l'exigence de qualité souhaitée par les signataires du contrat de plan de développement des formations professionnelles (CPRDFP) 2011-2015. Cette professionnalisation passe par la mise en place d'actions de formations de formateurs et la formation des maîtres d'apprentissage.
- **L'orientation est un élément essentiel de la réussite** du parcours de formation et ce tout au long de la vie. Une grande priorité sera accordée à la consolidation du réseau des acteurs de l'orientation et à son animation, au renforcement des outils dont ils disposent, afin de constituer un véritable service public de l'orientation.

■ La stratégie

Garantir l'accès à un premier niveau de qualification pour les personnes sorties du système scolaire sans qualification

- L'accès à l'emploi est de plus en plus difficile pour les demandeurs d'emploi non diplômés et les salariés les plus vulnérables sont ceux dont le niveau de qualification est le plus bas.

Cette exigence d'élévation du niveau de compétences et de qualification passe par :

- une augmentation des offres de formations diplômantes, qualifiantes ou certifiantes ;
 - un accompagnement des dirigeants d'entreprises de moins de 5 salariés dans leur plan de formation ;
 - la mise en place d'actions de professionnalisation des salariés ou des bénévoles du secteur associatif et de l'économie sociale et solidaire ;
 - l'accompagnement des salariés de bas niveaux de qualification dans leur parcours de formation, les salariés en contrats aidés ;
 - le développement d'actions de formations qualifiantes de niveau V et de formations de remise à niveaux, savoirs de base, notamment dans les chantiers d'insertion au profit des publics très éloignés de l'emploi ;
 - une augmentation de l'offre de formation dans l'enseignement supérieur.
- L'illettrisme, qui concerne 1/5 de la population, constitue un frein à l'inclusion professionnelle et fera l'objet, à l'instar de la priorité nationale, d'un accompagnement sans précédent. Il portera à la fois sur l'amélioration de la détection des publics concernés et sur la mise en œuvre d'approches et de méthodes novatrices de remédiation, s'appuyant sur l'innovation et les technologies de l'information et de la communication.

Elever le niveau de formation et la qualification de tous les publics et tout particulièrement les jeunes, de façon à faciliter l'insertion professionnelle, à sécuriser l'emploi et à favoriser l'employabilité et la mobilité professionnelle

- Le développement de la valorisation des acquis de l'expérience (VAE) constitue, pour les personnes ayant développé des compétences à travers leur expérience professionnelle, une opportunité de les faire reconnaître pour accéder à la qualification. L'accès du plus grand nombre à la VAE constituera une priorité car en concourant à élever les qualifications, elle facilite l'accès à l'emploi ou sa sauvegarde.
- La dimension d'archipel de la Guadeloupe est un facteur à prendre en compte dans la politique d'accès égalitaire à la formation. Cette prise en compte passe par :

- le développement des programmes d'action de formation dans les îles du sud ;
- le développement des formations ouvertes à distance ;
- l'accompagnement des organismes de formation qui souhaitent développer les projets innovants en matière de e-formation ;
- la prise en charge les coûts des transports des stagiaires ;
- la création des points d'accès à la télé formation dans les îles du Sud.

Promouvoir l'emploi et la mobilité de la main-d'oeuvre par une anticipation et un accompagnement des mutations économiques

- Les salariés ayant perdu leur emploi suite à un plan social doivent être accompagnés dans le cadre notamment de leur reclassement. La formation débouchant soit sur une élévation du niveau de qualification ou de compétences soit sur une reconversion totale ou partielle est un des moyens d'accompagnement.
- L'offre de formation en Guadeloupe, même si elle n'a eu cesse de se développer, ne parvient pas à satisfaire entièrement la demande. Aussi, la mobilité vers l'Europe ou l'international offre des opportunités d'accès à des formations inexistantes sur le territoire, qu'il s'agisse de formations universitaires, de formations en apprentissage ou encore d'immersion professionnelle dans le cadre de stages. Cette mobilité sera soutenue afin d'ouvrir davantage les Guadeloupéens à d'autres systèmes éducatifs et formatifs et les préparer ainsi à d'éventuelles mobilités professionnelles.
- Pour faciliter le maintien et la progression dans l'emploi des travailleurs en poste, il conviendra de développer les mobilités professionnelles gagnantes, la professionnalisation et la formation des dirigeants de PME, la gestion prévisionnelle des emplois et compétences.
- Le soutien à la création d'activités et le développement de l'entrepreneuriat (dispositifs d'appui à la création et à la reprise d'entreprises, ouverture de l'école sur le monde économique, développement de l'apprentissage sous statut salarié, développement de l'économie sociale et solidaire et de l'innovation sociale) doit accompagner l'émergence des filières d'avenir (transformation agro-alimentaire et pêche, énergies, tourisme, logistique et transport, sanitaire et social, service à la personne, tourisme).

Anticiper les besoins des publics fragiles (personnes âgées et jeunes étudiants) par la création et le développement d'une offre en infrastructures.

THEMATIQUE 6 :

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE

■ Le contexte économique régional

Au-delà des handicaps permanents reconnus par le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, les entreprises de Guadeloupe connaissent des contraintes endogènes importantes qui impactent leur compétitivité et leur capacité d'innovation. Celles-ci sont notamment liées à une structuration du tissu entrepreneurial particulièrement marquée par la forte présence de TPE et une organisation collective encore insuffisante au niveau des branches ou filières, malgré la structuration récente de plusieurs secteurs : si l'organisation des interprofessions agricoles bénéficie de plusieurs années d'expérience, elle est encore émergente pour plusieurs secteurs clés qui engagent des démarches de clusters (Synergîle pour l'innovation dans les énergies renouvelables et les matériaux, Open IT et Guadeloupe Tech pour l'économie numérique, UROSAP pour les services à la personne, cluster maritime).

L'étroitesse du marché domestique et la dépendance vis-à-vis des ressources énergétiques fossiles et des réseaux de télécommunication pèsent également sur les coûts de production.

Malgré d'importants changements engagés dès les années 80 et notamment dans une démarche d'import-substitution via les activités industrielles, la diversification de l'économie repose encore sur l'exploitation d'un nombre limité d'activités. Le manque d'intégration dans le marché régional caraïbe (lien avec l'hexagone privilégié, obstacles fiscaux, juridiques, linguistiques, culturels, logistiques – transports inter-îles) freine également les entreprises dans leur possibilité d'exploiter pleinement leurs avantages comparatifs, ce qui justifie les travaux menés par l'ensemble des acteurs dans le cadre de la charte régionale à l'export. La disponibilité de foncier à vocation économique en quantité et qualité constitue également une problématique importante qui conditionne leur développement dans toutes les phases de leur existence et quelle que soit leur taille.

Pour autant, le tissu économique est très dynamique et particulièrement marqué par un très fort taux de création d'entreprises, régulièrement supérieur à la moyenne nationale (ainsi qu'une propension à la survie à 3 ans supérieure à la métropole), et une capacité à innover d'un point de vue organisationnel similaire à celle des entreprises hexagonales (étude CIS). Le territoire dispose de compétences, d'expertises et de savoir-faire spécifiques dans un grand nombre de secteurs traditionnels et d'avenir (énergies renouvelables, pêche, aquaculture, ressources naturelles, industrie agro-alimentaire, tourisme, adaptation des matériaux, services environnementaux, TIC, activités culturelles, etc.).

Ces constats ont conduit à retenir trois domaines d'activités stratégiques (DAS) dans le cadre de la stratégie de spécialisation intelligente que sont la valorisation de la diversité des ressources insulaires, la gestion et la prévention des risques en milieu caribéen, et les industries créatives métisses. Ces DAS s'inscrivent pleinement dans le plan filières d'avenir défini au plan national qui sera décliné au niveau régional, et dans les sept ambitions pour la France de 2025 retenues par la Commission Innovation. Ils détermineront plus spécifiquement les moyens dédiés à l'innovation des entreprises, en lien avec le domaine de la recherche particulièrement riche et varié sur notre territoire (voir thématique 4).

■ Enjeux

Les projets économiques soutenus dans le cadre du CPER devront résolument s'inscrire dans une démarche de développement durable (critères économiques-environnementaux-sociétaux) et répondre aux enjeux identifiés lors du diagnostic territorial :

- Moderniser et renforcer l'entreprise (infrastructures, moyens productifs, technologiques et

compétences humaines, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, formation des chefs d'entreprise) pour la rendre plus compétitive vis-à-vis de l'importation et sur les marchés export : seront privilégiés les investissements orientés sur les énergies renouvelables, le traitement des déchets, les équipements économes en énergie fossile notamment.

- Promouvoir l'esprit d'entreprise et la créativité, en facilitant en particulier l'exploitation économique des nouvelles idées et en stimulant la création de nouvelles entreprises : les démarches faisant appel à l'innovation sociale et associant les acteurs de l'économie sociale et solidaire seront favorisées.
- Développer des réseaux d'entreprises et d'experts (grappes d'entreprises, clusters, relations intersectorielles, structuration des filières).
- S'appuyer sur un réseau et des équipements numériques modernes pour faciliter l'émergence de nouveaux usages au sein des entreprises.
- Dynamiser les zones d'activité et développer l'immobilier d'entreprise : les structures favorisant l'émergence d'entreprises innovantes ou à potentiel, et s'inscrivant dans une démarche de haute qualité environnementale (HQE) seront privilégiées.
- Favoriser le recours à de l'expertise technique, méthodologique, organisationnelle en support à l'innovation sous toutes ses formes.
- Diversifier la clientèle touristique (Europe, Amérique) et valoriser l'image du territoire en matière d'accueil et de services dans le domaine touristique (en s'appuyant particulièrement sur la qualité et la diversité de nos espaces naturels : forêts, volcan, plages, fonds marins...), ainsi que du patrimoine culturel bâti et immatériel.
- Consolider les secteurs d'activité traditionnels en diversifiant les activités de valorisation de la production et des ressources locales (économie circulaire, molécules extraites des plantes terrestres et marines notamment).
- Moderniser la filière pêche et la flotte tout en préservant la ressource.
- Soutenir la poursuite de la structuration de la mise en marché des produits agricoles locaux et leur adaptation aux évolutions de la demande, en privilégiant les circuits courts et les techniques respectueuses de l'environnement.

■ Objectifs et priorités

En cohérence avec la stratégie adoptée pour les programmes opérationnels européens et dans un souci de complémentarité, la stratégie du CPER se traduira selon les objectifs et priorités suivantes :

- Renforcer l'accompagnement des nouvelles entreprises pour améliorer leur pérennité :
 - infrastructures d'accueil (incubation, pépinière, co-working pour les start-up et PME), actions portées par les réseaux d'appui aux créateurs et repreneurs d'entreprises (formation, conseil, mentorat), ingénierie financière.
- Asseoir le développement et la diversification du tourisme comme vecteur de développement économique :
 - infrastructures touristiques durables (y compris patrimoine architectural et monumental historique) et aménagements de sites en espaces naturels, ports de plaisance, nouveaux labels (nautisme, plaisance), intégration des produits agricoles, artisanaux et culturels (pass culture) dans la chaîne touristique.
- Proposer un environnement propice à la croissance des entreprises et au développement de nouveaux produits et services :
 - création ou structuration des filières et clusters, soutien à l'industrialisation et à la mise sur le marché de produits ou services nouveaux, soutien à l'innovation sociale, ingénierie financière, aménagement des zones d'activité économique, équipements éco-énergétiques ou favorisant le recyclage, accompagnement méthodologique à l'export ;
 - implantation d'activités culturelles et artistiques dans les centres bourg et dans les zones rurales (Côte sous le vent, Marie-Galante,...), en particulier dans les dents creuses et friches industrielles : ateliers d'artistes et d'artisans d'art, galeries d'art, etc.

- Développer l'économie numérique et une intégration massive des usages dans les entreprises :
 - opérations visant à mieux connaître l'écosystème numérique (enquêtes, études, activités de l'Observatoire régional des technologies de l'information et de la communication) ;
 - soutien à de nouveaux produits et services numériques (notamment dédiés aux organisations et management d'entreprises, et aux équipements numériques (ex : data centers, centres de calculs, espaces de télétravail, smart grids, e-mobilité...)).
- Améliorer les résultats économiques de toutes les exploitations agricoles et faciliter la restructuration et la modernisation des exploitations agricoles, notamment en vue d'accroître la participation au marché et l'orientation vers le marché ainsi que la diversification agricole :
 - modernisation des moyens de production, aménagements fonciers, activités novatrices, ingénierie financière.
- Favoriser l'intégration des producteurs primaires dans la chaîne alimentaire au moyen des programmes de qualité, de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts, des groupements de producteurs et des organisations interprofessionnelles :
 - structuration des filières, moyens de transformation des produits agricoles, labels et qualité des produits, promotion des produits, traçabilité.
- Adapter l'organisation et les moyens de la filière pêche et aquaculture en vue d'accroître leur présence sur le marché régional et international :
 - bateaux propres, sobres et sûrs, aménagements techniques, équipements de transformation des produits de la mer, ingénierie financière.

■ Lien avec les autres thématiques

La thématique « développement économique durable » étant particulièrement transverse, plusieurs facteurs de réussite qui sont autant de priorités pour l'efficacité d'un dispositif de soutien à l'économie sont renvoyés aux fiches stratégiques des autres thématiques, et notamment :

- thématique 1 : soutien aux industries et services de traitement et valorisation des déchets – infrastructures portuaires modernes et ouvertes à l'international, et moyen logistiques associés – solutions de transport durable optimisées – infrastructures universitaires modernisées et en pointe sur le numérique (e-formation).
- Thématique 2 : la mobilité durable présente un impact direct en terme de compétitivité grâce à la maîtrise des coûts (financiers, environnementaux) et aux nouvelles compétences techniques (production, maintenance) et de service (logistique, numérique) qu'elle va susciter.
- Thématique 3 : la gestion des ressources énergétiques et environnementales s'intègre précisément dans les domaines d'activités stratégiques retenus pour la stratégie régionale d'innovation S3. Le soutien des entreprises proposant des solutions de défense et valorisation de la biodiversité, d'efficacité et de production énergétique tel que développé dans cette thématique sera aussi assuré par les actions mises en œuvre dans le cadre de la thématique 6.
- Thématique 4 : la recherche et l'innovation étant des facteurs de compétitivité majeurs, les liens avec cette thématique sont étroits et nécessiteront de présenter un continuum méthodologique (transfert de technologie, prestations scientifiques et techniques, ingénierie de projet, sensibilisation et communication, structuration des clusters...).
- Thématique 5 : il est évident que la dimension emplois et compétences qui n'est pas développée dans cette thématique mais abordée dans les enjeux, est indispensable au développement économique des entreprises : les projets soutenus devront s'appuyer sur les dispositifs de cette thématique pour garantir leur efficacité (adaptation des filières de formation, analyse prévisionnelle des emplois et compétences et anticipation des mutations économiques, soutien à l'entrepreneuriat, à l'innovation sociale).

■ **Financement des projets de la thématique**

La stratégie présentée est en totale cohérence avec celle des programmes opérationnels qui ciblent prioritairement le développement économique. A ce titre, la principale source de co-financement se trouvera dans les fonds européens, dans la limite des disponibilités financières.

Par ailleurs, au-delà de la contractualisation Etat-Région, les fonds nationaux seront sollicités, en particulier dans le cadre du Programme investissements d'avenir (PIA) et plus particulièrement les appels à projets, ainsi que de la Banque publique d'investissements et de l'Agence française de développement.

Un effort sera recherché auprès des acteurs de la commande publique pour soutenir les projets innovants et expérimentaux, technologiques ou non.

Le programme européen pour la compétitivité des entreprises et des PME (programme COSME) sera lui aussi mis à contribution dans la mesure du possible.

VOLET SPECIFIQUE 1

Prise en compte des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans le CPER 2014-2020 de la Guadeloupe

La politique de la ville concerne aujourd'hui 47 % de la population de la Guadeloupe. Elle est concentrée sur l'agglomération pointoise et sur le Sud Basse-Terre. La réforme en cours de la politique de la ville a pour objectif de redéfinir une nouvelle géographie prioritaire qui va modifier la cartographie actuelle des quartiers prioritaires. Par ailleurs, l'élaboration de nouveaux contrats de ville en 2014 fixant le cadre local de mise en œuvre de la politique de la ville devrait permettre de cibler les moyens sur les quartiers qui cumulent les difficultés en matière d'accès à l'emploi, d'accès à la prévention et aux soins, de décrochage scolaire, de délinquance, d'habitat dégradé et indigne.

Le calendrier de la réforme de la politique de la ville coïncide avec l'élaboration du CPER 2014-2020 et la programmation opérationnelle européenne 2014-2020. La mise en cohérence entre ces outils de programmation et les futurs contrats de ville doit être recherchée et s'inscrire dans une stratégie de développement économique, de lutte contre les inégalités et de lutte contre les exclusions.

Le CPER doit ainsi prendre en compte la spécificité des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Les priorités régionales du CPER doivent converger avec celles fixées par l'Etat dans le cadre de la nouvelle géographie prioritaire

La Guadeloupe est une des régions françaises où le taux d'illettrisme est l'un des plus élevés et le nombre de décrocheurs scolaires le plus important. Le taux de chômage dans les quartiers de la politique de la ville avoisine les 50 % et l'inactivité des jeunes est préoccupante. Ces critères doivent conduire à une concentration des efforts et des moyens en faveur de ces quartiers et notamment en matière de réussite scolaire, de lutte contre le décrochage scolaire, d'insertion sociale et professionnelle et d'accès à l'emploi. Ce sera l'objet des nouveaux contrats de ville.

L'élaboration des contrats de ville doit se faire dans le cadre d'une démarche intégrée devant tenir compte des enjeux de cohésion sociale, de développement urbain et de développement économique. Ils devront fixer le cadre des futurs projets de renouvellement urbain et prévoir l'ensemble des actions à conduire pour favoriser la bonne articulation entre ces projets et le volet social de la politique de la ville. L'organisation du pilotage politique et technique de la démarche contractuelle à l'échelle de l'intercommunalité doit permettre d'inscrire le devenir des quartiers dans le cadre des dynamiques d'agglomération que devra prendre en compte le CPER.

Le CPER doit intégrer les orientations et des objectifs d'intervention des contrats de ville pour chacun des territoires de la nouvelle géographie prioritaire.

Le partenariat entre l'Etat et le Conseil régional doit être formalisé pour le déploiement du nouveau programme national de renouvellement urbain (PNRU 2)

Les opérations actuelles de rénovation urbaine de Pointe à Pitre et des Abymes concernent les deux communes du premier bassin de vie du territoire. Elles contribuent activement à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion en impactant environ 20 000 habitants, pour lesquels les indicateurs sociaux sont particulièrement défavorables. Elles seront poursuivies et élargies dans le cadre du programme de rénovation urbaine 2 ciblant notamment la ville centre, pour y attirer de nouveaux habitants, lutter contre l'insécurité et y pérenniser ou développer des activités économiques, et les quartiers périphériques dégradés afin de résorber les poches d'insalubrité.

Le projet de rénovation urbaine évolue vers une meilleure prise en compte de la qualité du cadre de vie (intégration d'aménagements, de travaux de voirie et de réseaux divers) et des enjeux comme la mixité sociale et la mixité fonctionnelle (développement d'une offre d'équipements publics, équipements sportifs, sociaux, culturels, de bureaux et de surfaces commerciales et d'activités). L'évolution de la physionomie des quartiers et du centre de l'agglomération pointoise bénéficiera non seulement aux habitants relogés, mais également à ceux des autres quartiers, voire du reste de l'archipel.

La rénovation urbaine doit également permettre de redynamiser la ville de Basse-Terre. Le programme européen 2014-2020 devrait donc compléter le financement et l'appui opérationnel aux opérations programmées au titre de l'ANRU et de la politique de la ville, de valoriser son patrimoine urbain, historique, culturel et paysager, de favoriser son développement économique, de requalifier son habitat et d'améliorer le cadre de vie de ses habitants et de lutter contre sa paupérisation, sa désaffectation et son isolement.

Les nouveaux contrats de ville préciseront les objectifs généraux des futurs projets de renouvellement urbain dont les opérations et les engagements financiers seront inscrits dans des conventions de renouvellement urbain prises en application de ces contrats.

Le CPER intégrera les opérations retenues dans le cadre du deuxième programme national pour la rénovation urbaine (PNRU 2) pour lequel la région pourra apporter une contribution financière

Le CPER précisera les modalités de fléchage des fonds européens vers les quartiers prioritaires de la politique de la ville

- Fléchage a minima à hauteur de 10% du FEDER et du FSE, modulation en fonction des disparités et des besoins.
- Définition de l'enveloppe régionale qui financera les actions des contrats de ville relevant des fonds européens et modalités de répartition entre les territoires concernés.
- Définition des grands axes de l'utilisation de ces fonds :
 - accompagner la rénovation urbaine et la résorption de l'habitat insalubre afin de requalifier l'habitat, améliorer le cadre de vie et lutter contre la paupérisation de la population des quartiers prioritaires ;
 - donner la priorité à l'éducation, l'insertion et à l'emploi, en particulier pour les jeunes ;
 - renforcer l'ingénierie de projet ; renforcer la formation et la qualification des acteurs de la politique de la ville ;
 - favoriser la territorialisation des politiques de droit commun.

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une réelle politique structurelle pour rétablir l'égalité dans tous les territoires telle que définie par le comité interministériel des villes (CIV) du 19 février 2013, des conventions passées entre chaque ministère et le ministère de la ville permettront de mobiliser les politiques publiques de l'Etat au service des quartiers prioritaires afin que chacun soit dans son rôle dans le soutien à leurs habitants. Ainsi, les ministères territorialisent leur politique pour concentrer leurs moyens en faveur des habitants des quartiers prioritaires.

En s'appuyant sur ces conventions, dans le prolongement des décisions du CIV du 19 février 2013, le CPER devra constituer le levier pour favoriser la mobilisation des politiques de droit commun au bénéfice des quartiers prioritaires.

VOLET SPECIFIQUE 2 :

Stratégie de mobilité multimodale

Contexte

Compte tenu notamment des orientations arrêtées par le Gouvernement à la suite de la remise des travaux de la commission « Mobilité 21 » et des ambitions du plan « Investir pour la France » présenté le 9 juillet 2013, il a été décidé pour chaque région l'élaboration d'une stratégie de mobilité multimodale articulant :

- Les investissements dans les infrastructures qui font l'objet du volet « Mobilité multimodale » des CPER, à savoir la modernisation du réseau routier national, ferroviaire, fluvial, ports maritimes ;
- Les projets pilotes et les démonstrateurs de solutions innovantes de mobilité décrits dans les thématiques « innovation » ou « transition écobgique et énergétique » des CPER ;
- Les projets « transports collectifs et mobilité durable » retenus dans le cadre des appels à projets, les engagements spécifiques (par exemple ceux portant sur les autoroutes ferroviaires) ainsi que les initiatives en matière de modes doux (particulièrement le vélo) ;
- Le cas échéant, les actions hors contractualisation comprises dans le programme d'investissements d'avenir.

Cette stratégie se veut globale et doit aussi intégrer les actions qui ne seront *in fine* pas contractualisées dans le CPER. En revanche, pour ce qui concerne les priorités d'investissement du volet « mobilité multimodale » du CPER, la circulaire du Premier Ministre du 25/09/2013 prévoit les orientations suivantes :

- Le réseau routier national ;
- Le ferroviaire ;
- Le fluvial ;
- Les grands ports maritimes.

Cela revient, pour la Guadeloupe, à concentrer quasi-exclusivement les priorités d'investissement du volet « mobilité multimodale » sur le grand port maritime de la Guadeloupe (GPMG), complétées d'un volet études, couvrant les différentes thématiques de transports. En effet, les interactions entre le volet « mobilité multimodale » et les autres thématiques sont nombreuses :

THÉMATIQUE	Contenu et pistes pour la contractualisation
1 Infrastructures et services collectifs de base, vulnérabilité des territoires et populations	<ul style="list-style-type: none">• Mettre en évidence l'état des infrastructures portuaires et aéroportuaires en veillant à assurer la complémentarité entre les investissements projetés dans les Antilles afin de ne pas créer inutilement de concurrence entre les territoires
2 Aménagement urbain durable	<ul style="list-style-type: none">• Favoriser la mobilité durable, incluant également les transports en commun interurbains• Identifier les leviers de développement de la mobilité intermodale
3 Gestion des ressources énergétiques et environnementales (transition écologique et énergétique)	<ul style="list-style-type: none">• Maîtriser les dépenses énergétiques dans les secteurs tertiaire et résidentiel en particulier [...] dans le secteur des transports (réduction significative de la consommation en énergies fossiles)• Développer les transports collectifs, le covoiturage, la multi-modalité et préparer le territoire à l'arrivée programmée des véhicules électriques, avec un enjeu fort en termes d'anticipation de la demande en électricité.

5 Cohésion sociale et employabilité	<ul style="list-style-type: none"> • Développer la mobilité régionale, nationale et internationale pour favoriser l'insertion des jeunes ultramarins sur le marché du travail • Accompagner l'émergence des filières d'avenir ([...] logistique et transport, etc.)
6 Développement économique durable	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le développement des activités des entreprises en s'appuyant sur des infrastructures de qualité (infrastructures portuaires, aéroportuaires, routières, numériques) • Moderniser les infrastructures de transport et de logistique et améliorer les réseaux de communication physiques et numériques • Favoriser le développement des infrastructures d'accueil des entreprises proposant des services collectifs ou partagés

■ Stratégie de mobilité multimodale

Constats

En Guadeloupe, subsistent encore de trop nombreux freins à une accessibilité interne efficace, durable et territorialement « équitable » : hyper-concentration de l'espace urbain central, mitage important de l'espace à l'échelle de l'archipel, polarisation des activités sur la zone de Jarry (Baie-Mahault) et Providence / Petit-Pérou (Abymes), insuffisance des infrastructures en général et notamment celles des transports collectifs, caractère archipélagique (double voire triple insularité) qui pénalise l'accessibilité des îles du Sud. Par ailleurs, le recours encore quasi-systématique des Guadeloupéens au véhicule individuel génère une congestion de plus en plus sensible des principaux axes routiers et une consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre associées particulièrement préoccupantes.

Le constat dressé ci-dessus rend aujourd'hui nécessaire le développement d'offres de transport alternatives et/ou complémentaires au « tout voiture ». En outre, l'atteinte des objectifs du PRERURE et du schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) exigent une rupture forte dans les pratiques de mobilité (changement des mentalités couplé au développement d'une offre de transports collectifs et/ou alternatifs à la voiture individuelle) sur la période 2014-2020 ainsi que l'élaboration de systèmes de transports respectueux de l'environnement et à faible émission de carbone.

En outre, l'amélioration de l'accessibilité de la Guadeloupe vis-à-vis de son environnement immédiat (zone Caraïbes) et du reste du monde est une condition indispensable au développement économique du territoire et à son ouverture à l'international. Les progrès accomplis en matière d'infrastructures portuaires notamment devront être poursuivis pour tirer parti des nouvelles opportunités de développement telles que celles liées à l'ouverture en 2014 du troisième jeu d'écluses sur le Canal de Panama et à son élargissement.

De plus, l'apparition de nouvelles zones à enjeux forts sur l'agglomération centrale (quartier de Perrin aux Abymes, quartiers en rénovation urbaine aux Abymes et à Pointe-à-pitre) rend nécessaire l'amélioration de l'offre de transports en commun afin d'assurer la desserte et / ou le désenclavement de ces zones et leur pleine intégration à l'agglomération. Dans cette optique, le syndicat mixte des transports du Petit cul-de-sac marin et la communauté d'agglomération Cap Excellence ont déposé un dossier de candidature dans le cadre de l'appel à projets « transports collectifs et mobilités durables ». Le projet consiste en la réalisation de la première tranche d'un tramway reliant les Abymes (Perrin) au centre-ville de Pointe-à-Pitre et desservant les quartiers en rénovation urbaine du Raizet, Grand Camp et Lauricisque.

Enfin, l'absence d'intermodalité entre l'aérien (aéroport Guadeloupe Pôle-Caraïbes) et le maritime (croisières et desserte des îles du Sud) peut constituer un handicap, notamment du point de vue du développement touristique de la Guadeloupe.

Les changements attendus

A l'aune de ces constats, les enjeux pour la Guadeloupe en termes de changements sont :

- Amélioration de la connaissance de la mobilité et de ses déterminants en vue d'une adéquation optimale entre les besoins de mobilité du territoire et les projets d'aménagement du territoire ;
- Concernant l'accessibilité interne : le développement massif du transport collectif conjugué à un report modal de la route vers le maritime, contribuant ainsi à une mobilité durable plus faiblement émettrice de CO₂, ainsi que le développement de liaisons aéroport / centre-ville de Pointe-à-pitre / port et aéroport / principaux pôles du territoire ;
- En termes d'ouverture, il s'agira d'inscrire la Guadeloupe dans la compétitivité régionale et internationale pour en faire un hub régional tant pour le trafic de marchandises que de passagers.

Les actions à soutenir en matière de mobilité multimodale

Conformément aux instructions rappelées au § 1.1 de la présente note, les actions présentées ci-dessous correspondant à ce que l'Etat, la Région et les partenaires associés estiment constituer des priorités en matière de mobilité multimodale pour le territoire de la Guadeloupe. Elles intègrent donc les actions qui seront in fine contractualisées dans le volet « mobilité multimodale » du CPER 2014-2020 ainsi que celles qui ne le seront pas.

- Les opérations visant à mieux connaître la mobilité des Guadeloupéens et les déterminants de cette mobilité. Devront notamment être soutenues :
 - la réalisation d'enquêtes ménages-déplacements ;
 - la réalisation d'études prospectives ;
 - les activités de l'Observatoire régional des transports.
- Les opérations d'accompagnement du tramway de l'agglomération pointoise.

Dans ce cadre, devra notamment être soutenue la conduite d'une réflexion visant à réorganiser et optimiser, autour du projet de tramway, le réseau des bus urbains afin d'assurer une desserte fine du territoire de l'agglomération : évitement des doublons, optimisation des dessertes, couverture optimale de l'agglomération. Le tramway doit être vu comme la « colonne vertébrale » du réseau de transports collectifs urbains en complémentarité duquel les bus urbains irriguent l'ensemble du territoire.

- Le développement d'une offre diversifiée et coordonnée de transports collectifs. Devront notamment être soutenues les actions qui suivent :
 - mise en place d'un réseau de transports collectifs en site propre, à haut niveau de service et hiérarchisé à l'échelle de l'ensemble de la région (TCSP interurbain) ;
 - mise en place de hubs intermodaux pour une meilleure lisibilité des réseaux et une bonne articulation entre services urbains et interurbains ;
 - actions visant à améliorer les performances et le niveau de service offerts par les réseaux de transports en commun existants ;
 - actions visant à améliorer / renforcer la coordination entre autorité organisatrice de transports (AOT) : offres de services coordonnées entre elles, billetterie intégrée, information multimodale, réflexion sur de nouvelles modalités de gouvernance ;
 - accompagnement de la réalisation des plans de déplacement urbain (PDU) issue de la réforme des intercommunalités ;
 - accompagnement de la réalisation des schéma directeur d'accessibilité (SDA) ;
 - accompagnement d'une réflexion sur la réalisation de liaisons régulières aéroport / centre-ville de Pointe-à-pitre / port ; cette réflexion devra intégrer le raccordement de ces liaisons

- au futur tramway de l'agglomération centrale ;
- accompagnement de réflexions sur la réalisation de liaisons régulières aéroport / principaux pôles d'échanges du territoire.

➤ Le développement du cabotage maritime (fret et passagers)

Il s'agira d'accompagner toute réflexion permettant d'effectuer du report modal de la route vers le maritime tant en ce qui concerne le fret que le transport de passagers. Ces réflexions devront intégrer, pour les marchandises, le raccordement aux infrastructures existantes. Pour les passagers, il sera nécessaire d'intégrer les aspects liés à l'intermodalité (raccordement aux réseaux de transports existants). Les aspects économiques et sociaux (dans quelle mesure ces nouvelles liaisons seraient susceptibles d'affecter les transporteurs routiers et les emplois existants) devront être pris en compte.

Il s'agira par exemple dans ce cadre de ré-examiner le projet de bus de mer entre Jarry, Bergevin, Le Gosier et Baie-Mahault.

➤ La promotion d'une mobilité faiblement émettrice de gaz à effet de serre. Devront notamment être soutenues les actions qui suivent :

- actions visant à optimiser la demande de déplacements et à limiter les déplacements motorisés : télé-travail, nouveaux services à la personne, plan de déplacement d'entreprise (PDE) / plan de déplacement inter entreprises (PDIE), plan de déplacement d'administration (PDA) / plan de déplacement inter administrations (PDIA), plans de déplacements d'établissements scolaires, etc. ;
- actions visant à développer des centrales de mobilités : centrales d'information multimodale, co-voiturage, auto-partage, vélos en libre-service ;
- actions visant à favoriser les véhicules particuliers de faible puissance ou hybrides.

➤ Le Grand Port Maritime de la Guadeloupe. Il s'agira d'accompagner les opérations de modernisation et de développement des infrastructures.

SCORAN
Stratégie de développement de la société de l'information

■ Constats

Pour une région ultrapériphérique et doublement insulaire comme la Guadeloupe, éloignée de l'Europe et de la métropole, l'accessibilité est un facteur déterminant de développement.

Cette problématique centrale conditionne la compétitivité et la capacité à innover des entreprises guadeloupéennes, en permettant à leurs produits et services d'accéder aux marchés extérieurs (métropolitain, européen, et international) à moindre coût et dans des conditions de sécurité et de qualité optimales. C'est aussi un enjeu majeur de la transition vers une économie à plus faible teneur en carbone, par le développement des modes de transports plus durables au sein de l'archipel.

Les priorités portent sur l'achèvement de la continuité numérique entre la Guadeloupe et la métropole afin de permettre aux entreprises et à la population de bénéficier des usages et d'accéder aux services numériques dans des conditions équivalentes techniquement et en termes de coûts relatifs à celles de la métropole. Cela conditionne la réalisation des ambitions de la S3 sur le volet numérique. La stratégie de développement de la société de l'information poursuit donc deux objectifs complémentaires qui doivent être menés concomitamment pour une vraie transition vers la société numérique : le développement des infrastructures de télécommunication et celui des usages et des services.

Dans le domaine des TIC ont été identifiées les priorités d'investissement suivantes :

- la réduction de la fracture numérique,
- le développement de l'économie numérique et l'intégration des usages massivement dans les entreprises,
- le développement des usages et services basés sur les TIC.

■ Les changements attendus

La mise à disposition au profit des particuliers et des entreprises d'une connexion à haut et très haut débit dans des conditions de qualité, de sécurité à des coûts similaires à ceux de la métropole rendra possible le développement des usages et services sur l'ensemble du territoire.

La finalisation de la couverture HD et le démarrage de la couverture THD, conformément au programme national relatif au THD et au schéma directeur d'aménagement numérique de la région Guadeloupe, facilitera le déploiement d'équipements structurants au service des entreprises permettant le développement des usages numériques.

Il s'agira notamment de :

- faire émerger de nouveaux services et produits innovants et permettre une diffusion large de leurs usages, particulièrement en matière de santé, d'éducation, d'e-administration, d'inclusion sociale et de culture ;
- développer et permettre la mutualisation des usages, services et contenus numériques adaptés aux populations visées (étudiants, entreprises, grand public...) ;
- favoriser la mutualisation des équipements par l'utilisation des réseaux et la mutualisation de la production de ressources pédagogiques et la mise à disposition des contenus produits au plus grand nombre ;
- réduire la fracture numérique et promouvoir l'e-inclusion.

■ Les actions à soutenir

Les opérations visant à mieux connaître l'écosystème numérique (enquêtes, études, activités de l'Observatoire Régional des TIC)

Pour assurer la réussite de sa politique régionale il importe de se donner les objectifs et les moyens nécessaires à l'observation, l'évaluation, la prospective et la veille.

Dans ce contexte il apparaît indispensable de se munir d'un panel d'outils au service de l'observation, de l'analyse et de la prospective dans le domaine du numérique. L'un des points d'entrée consiste à dresser un état des lieux du niveau d'appropriation des TIC dans les foyers, les collectivités ou les acteurs de l'économie, de l'éducation, du tourisme, de la culture et de la santé.

Développer l'économie numérique et intégrer les usages massivement dans les entreprises

Domaine prioritaire inscrit dans la S3, l'économie numérique n'est pas encore pleinement diffusée dans le tissu économique, alors même qu'elle conditionne pour partie la compétitivité des entreprises et leur capacité à conquérir de nouveaux marchés et à exporter leur savoir-faire. Elle contribue également à une économie décarbonnée en permettant d'une part de réduire la distance physique avec les partenaires extérieurs notamment, et d'autre part en étant vecteur d'innovation par exemple dans le domaine de l'efficacité énergétique (*smart grids*).

L'usage numérique dans les entreprises guadeloupéennes connaît une situation très contrastée. Certaines entreprises, grâce au développement de la société de l'information, ont connu une croissance notable de leur activité et sont en pointe sur leur secteur. Cependant, l'essentiel du tissu économique n'a pas encore pleinement exploité le potentiel offert par l'informatisation et l'Internet pour engendrer des gains de productivité, des gains en termes d'organisation et de management, ou pour développer de nouveaux produits et services leur permettant d'être plus efficaces, plus compétitives, et de se projeter davantage sur les marchés extérieurs ou développer leur marché local.

Au regard de la diversité de la situation des entreprises guadeloupéennes en matière d'usage numérique, il importe d'apporter différents types de soutien :

- développement de nouveaux produits et services ;
- accès et utilisation des données publiques pour concevoir et développer de nouveaux produits et services ;
- acquisition des outils et équipements nécessaires au développement du télétravail, ainsi qu'aux actions de collaborations inter-entreprises ;
- intégration des usages numériques afin d'asseoir la croissance et d'offrir de nouvelles opportunités de développement.

Développer une offre performante de services publics numériques pour le bien-être de la population et des citoyens

Le numérique est un vecteur de développement auprès des populations et des territoires permettant d'offrir des services publics plus performants, avec une acuité particulière dans le domaine de la santé (prévention, traitement, gestion du traitement de maladies ou de la dépendance dans un contexte de vieillissement de la population guadeloupéenne), de l'éducation, de la culture, de l'e-administration, et de l'e-inclusion

L'intensification du déploiement de services publics numériques doit permettre de s'affranchir des contraintes spécifiques et d'accompagner la mutation des services publics pour une intégration accrue du numérique, en particulier dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'administration et de l'inclusion.

Les types d'actions qui seront soutenus concernent principalement :

- Dans le domaine de la santé :
 - accompagnement de l'émergence de nouveaux services de télé-santé et télé-médecine, en particulier dans une optique de prévention et de gestion des maladies (par exemple diabète), et de gestion de la dépendance ;
 - soutien aux réseaux numériques de santé (systèmes de plateforme de partage de données, parcours numérique du patient, dossier médicalisé numérique, etc.) ;
 - mise en réseau des acteurs dans le champ du maintien à domicile.
- Dans le domaine de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle :
 - achever l'équipement des espaces numériques de travail (ENT) dans les établissements scolaires ;
 - achever le déploiement des moyens (matériel et immatériel) pour la formation à distance et favoriser la mise en place de partenariats infrarégionaux et interrégionaux (aux différents niveaux d'enseignement et d'éducation) ;
 - développer des contenus numériques pédagogiques ouverts et partagés, en particulier pour appuyer les dispositifs d'aide personnalisée et de soutien scolaire.
- Dans le domaine de l'e-inclusion :
 - développer des usages du numérique sur des opérations de lutte contre l'échec scolaire, de renforcement de l'accès à la formation tout au long de la vie pour les publics en difficulté ;
 - favoriser l'imprégnation des TIC (e-inclusion) comme outil et moyen pour les différentes typologies de public considérées (élève, enseignant, administratif, ...) qu'il soit public ou privé.
- Dans le domaine de l'e-administration :
 - développer des applications et des services innovants sur la base de l'utilisation de données géo-référencées et autres données publiques (SIG, etc.) ;
 - favoriser le déploiement généralisé de PRODIGE (outil de cartographie régional pour la sphère publique et ouvert au grand public), et les actions qui concourent à sa structuration ;
 - promouvoir la dématérialisation des procédures administratives.
- Dans les domaines de la culture :
 - soutenir la numérisation des patrimoines (artistiques, naturels, scientifiques, biologiques, etc.).

DOCUMENT ANNEXE 2 :

Stratégie sur l'emploi, l'orientation et la formation professionnelle

La Guadeloupe souffre d'un taux élevé de chômage (23 %) d'ordre structurel. C'est le deuxième département d'outre-mer le plus touché par le chômage après l'île de la Réunion.

Si ce chômage s'explique en partie par un faible taux d'emploi (55% en 2012) d'une part, et une inadéquation des qualifications et compétences par rapport aux besoins des employeurs d'autre part, il résulte également d'un fonctionnement lacunaire du marché du travail régional et d'un développement quantitatif et qualitatif insuffisant des moyens et des ressources du service public de l'emploi.

Le chômage de longue durée, qui concerne 78,8 % des demandeurs d'emploi, a tendance à se développer : la durée moyenne d'ancienneté dans le chômage est passée de 48 à 52 mois depuis 2007. Par ailleurs, l'illettrisme touche près d'un Guadeloupéen sur cinq âgé de 16 à 30 ans et chaque année, plus de 1000 jeunes sortent du système scolaire sans solution de qualification ou d'emploi.

Le tissu économique de la Guadeloupe est restreint : 80% d'entreprises sont sans salariés, sur les 20% restantes ayant des salariés, 85% ont moins de 10 salariés.

Il importe également de noter que le marché du travail guadeloupéen subira à moyen terme, dès 2020, l'effet du vieillissement de sa population qui se traduira par une réduction de sa population active et un afflux migratoire.

La situation du marché du travail est donc globalement très préoccupante et se révèle être facteurs de tensions sociales.

Pour autant, la Guadeloupe dispose d'atouts capables de l'inscrire dans une perspective de développement plus équilibré, davantage fondé sur la connaissance et la compétitivité des entreprises, plus inclusif et porteur d'emploi (population jeune, les moins de 20 ans représentent 30% de la population ; environnement de qualité ; tissu associatif dynamique ; grande potentialité aquatique et nautique...).

La Guadeloupe s'appuie enfin également sur l'existence d'un réel potentiel de recherche et développement (1^{er} de l'outre-mer), et sur l'existence d'expertises et de savoir-faire dans un grand nombre de secteurs (énergie, activités portuaires, de transport et de logistiques, biodiversité,...).

Les enjeux pour une offre d'insertion pérenne et un accompagnement vers l'emploi

Il s'agit de permettre aux femmes et aux hommes, sans discrimination, de se former, de développer toutes leurs compétences, d'avoir les mêmes chances d'évolution de carrière et les mêmes niveaux de rémunération, et de sécuriser leurs parcours professionnels.

Les projets soutenus dans le cadre du CPER combinés avec les orientations des programmes opérationnels FSE - Etat et Région – et les objectifs retenus dans le contrat de plan régional de l'emploi et de la formation professionnelle (CPRDFP), contribueront à :

- Augmenter le taux d'emploi
- Développer des emplois pérennes et de qualité
- Sécuriser le parcours de formation notamment en développant les actions
- D'accompagner les secteurs fragilisés (agriculture, pêche, BTP, agro alimentaire...) face aux contraintes économiques et environnementales
- Garantir l'égalité des chances (professionnelle et salariale) entre les hommes et les femmes et les personnes en situation de handicap

3 axes stratégiques sont retenus :

AXE 1. Actualiser voire améliorer les documents de diagnostics du territoire guadeloupéen, des filières et des secteurs professionnels pour une meilleure appréhension des besoins du territoire

- **Des documents de diagnostics (études, fiches sectorielles...)** actualisés régulièrement pour une meilleure appréhension des besoins des territoires :

Ces documents de diagnostics territoriaux sont des outils d'aide à la décision qui consistent à recueillir des données tant quantitatives que qualitatives et de mettre en exergue les caractéristiques, les atouts, les faiblesses, les potentialités d'un territoire donné, en vue d'adapter au mieux les politiques publiques de formation.

Des diagnostics territoriaux partagés (Etat/région/partenaires sociaux) ont été élaborés en 2011, dans le cadre de la préparation du contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDFP) 2011-2015, et en 2012 pour l'élaboration du programme opérationnel 2014-2020.

Ces documents seront conçus pour servir de fondement commun à tous les partenaires pour leurs travaux d'analyse, de mise en œuvre et de coordination des politiques de l'emploi, de formation professionnelle et d'orientation.

Le CARIF-OREF sera chargé de collecter les données, d'actualiser les diagnostics et d'en assurer la diffusion.

- **L'accompagnement des branches professionnelles dans la production des données socio-économiques**

Il s'agira d'accompagner les branches professionnelles dans la recherche de données socio-économique qui leur permettra de définir leur plan d'actions, en adéquation avec l'évolution constante du marché du travail.

- **Le renforcement des missions de l'OREF (Observatoire régional emploi formation)**

Le CARIF-OREF a un rôle central et stratégique à assumer sur le territoire régional au service de l'information, de l'accès à la formation, de la qualité de celle-ci.

Les missions de l'OREF seront renforcées dans la réalisation de diagnostics et d'études, la coordination et l'observation des politiques « emploi-formation » au sein des territoires et également le suivi et l'évaluation du CPRDFP.

AXE 2. Accompagner la réforme du service public de l'orientation pour une meilleure prise en charge des publics considérés

- **Les objectifs du nouveau service public de l'orientation (SPO)**

Le service public de l'orientation est un service public à compétences partagées, qui s'appuie sur une nouvelle collaboration entre l'Etat et la région, avec pour objectif de personnaliser les prises en charge et les parcours vers l'emploi des publics et améliorer le taux de placement dans l'emploi en lien avec le parcours de formation.

Le SPO exige une coopération entre partenaires pour développer la connaissance des compétences de chacun, la formation et les échanges de pratiques.

Le CARIF-OREF sera de nouveau sollicité dans le cadre du SPO pour mener une analyse sur les éventuels dysfonctionnements dans le dispositif d'orientation existant, en vue d'une meilleure structuration et coordination de l'ensemble des acteurs.

Par ailleurs, il sera nécessaire de mettre en place des outils de suivi et d'évaluation (traçabilité entre le type de formation recherchée et la réponse apportée, enquête satisfaction...).

➤ **La professionnalisation des personnes intervenant auprès des publics**

Le SPO devra assurer une activité de conseil personnalisé qui impliquera la professionnalisation des acteurs de l'orientation.

Des échanges de professionnalisation des acteurs seront mis en place :

- échanges de pratiques permettant de mieux connaître l'offre collective du territoire,
- journées régionales pour mettre à jour les connaissances des conseillers sur les dispositifs vers lesquels ils orientent.

Des outils seront créés (cartographie et /ou catalogue des structures et des personnes qui interviennent sur le territoire).

➤ **L'information sur l'offre de formation**

Améliorer l'information sur l'offre de formation pour le plus grand public reste également une priorité dans le cadre de cette contractualisation. L'objectif est de garantir à chaque bénéficiaire et à chaque acteur de la formation, l'accès direct à l'information dont il a besoin.

Cette information sur l'offre de formation passera par la mise en œuvre de l'outil « DOKELIO ». Il s'agit d'une base de données sur l'offre de formation permettant aux prescripteurs d'action de formation (tels que Pôle Emploi, le CAP Emploi ou la mission locale) de disposer de l'ensemble des informations nécessaires pour faciliter l'entrée en formation des demandeurs d'emploi et notamment la visibilité des places disponibles. Cette offre sera également accessible aux particuliers et aux entreprises via le site « Orientation pour tous » et aux OPCA.

Le CARIF aura en charge la gestion de « DOKELIO », la réalisation d'outils d'information et d'actions de communication sur les métiers.

■ **Axe3 . Sécuriser les parcours professionnels et anticiper les mutations économiques**

➤ **Garantir à tous les Guadeloupéens, l'accès à la formation et à la qualification tout au long de la vie.** Il s'agira de :

- proposer une offre de formation diversifiée, pour tous les niveaux de qualification avec en cas de besoin, l'acquisition de savoirs de base,
- développer les actions de formation destinées à la prévention et à la lutte contre l'illettrisme,
- promouvoir la VAE (validation des acquis de l'expérience),
- développer les actions de formation dans les îles du sud et notamment les FOAD (formations ouvertes à distance) en s'appuyant sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication et en soutenant la réalisation de salles multi médias,
- développer la mobilité vers l'Europe ou l'international pour des formations inexistantes sur le territoire,
- mieux prendre en compte les coûts annexes à la formation (transport, restauration, hébergement, matériel pédagogique),
- renforcer l'accompagnement des personnes en situation de handicap dans leur démarche de formation (mise à disposition de matériel pédagogique adapté, accessibilité des locaux...),
- développer la formation dans les secteurs porteurs et innovants (TIC, environnement, développement durable, énergies renouvelables...),
- soutenir et accompagner les salariés de faible niveau de qualification par la mise en place de plan de formation garantissant le maintien et l'évolution dans l'emploi,
- soutenir les actions de formation d'adaptation au poste de travail et les actions de reconversion.

➤ **Soutenir l'insertion des publics très éloignés dans l'emploi.** Il s'agira de :

- soutenir des parcours de formation longs pour les publics les plus éloignés de l'emploi (dont les NEET),
- développer les chantiers d'insertion avec une priorité sur la formation,
- promouvoir et développer les clauses sociales dans les marchés publics,
- soutenir les structures de coordination de l'économie sociale et solidaire.

- **Répondre aux besoins en emplois et en compétences en constante évolution, du marché du travail.** Il s'agira de :
- mettre en place des actions de professionnalisation des acteurs de la formation pour des formations de qualité,
 - accompagner les organismes de formation dans l'acquisition d'équipements de qualité,
 - rendre facile d'accès les salles destinées à la formation des publics en situation de handicap,
 - accompagner les entreprises dans la mise en place des GPEC et des EDEC,
 - soutenir l'innovation et l'ingénierie en matière de formation.
- **Accompagner le programme d'activités de l'Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT)**

L'ARACT est un outil qui participe à l'amélioration des conditions de travail et de la performance économique. Faisant partie du réseau national piloté par l'ANACT, il promeut dans un cadre paritaire le développement et la capitalisation des bonnes pratiques, sur la base de ses interventions en entreprise, d'études et de recherches portant sur les questions liées au travail.

L'ARACT Guadeloupe servira également de support dans le cadre du diagnostic territorialisé grâce à son outil interactif de présentation cartographique de données statistiques qui permet d'intégrer la dimension territoriale à travers une approche partagée des contextes et des dynamiques territoriales influant sur la relation travail-emploi-territoire